

Préparation à l'oral pour les admissibles au CAER PC 2009

Vous êtes Délégué Auxiliaire ou suppléant.

Si vous êtes admissible à l'issue des épreuves écrites du CAER PC 2009, une formation aux épreuves orales vous est proposée. Cette formation se déroulera aussitôt après la parution des résultats :

**Voir aussi
la carte
nationale
des
formations**

- **Anglais (Toulouse, Lille)**
- **Documentation (Angers, Paris)**
- **Espagnol (Paris, Toulouse)**
- **Histoire Géographie (Lille, Lyon, Toulouse)**
- **Lettres modernes (Angers, Lyon, Paris)**
- **Mathématiques (Angers, Lille, Paris)**
- **Physique Chimie (Arras, Lyon)**
- **S.V.T. (Angers, Lyon)**
- **Arts appliqués (Lille)**
- **Biotechnologie option santé environnement (Lyon)**
- **Disciplines Industrielles et Tertiaires (Nantes)**
- **STMS Sciences Techniques médico-sociales (Lyon)**
- **Vente (Lille)**

Pour vous inscrire : **Attention aux dates limites**

- **Contactez votre Chef d'établissement pour un accord,**

- **Si accord :**

Dossier de « demande d'inscription » :

- Téléchargez le « dossier de demande d'inscription » sur <http://www.formiris.org/>
Rubrique : partir en formation/tout savoir pour se former/préparation aux concours et formations nationales dans le 2nd degré /enseignement général : aide à l'oral Cafep et Caer pc / enseignement technique et professionnel : aide à l'oral Cafep capet et Caer plp),
- Retournez le « dossier de demande d'inscription » au centre de formation choisi.

Prise en charge financière :

- 1 – Pour les délégués auxiliaires et les suppléants en poste au moment de la formation :
Votre Chef d'Etablissement procède à la saisie de la demande de prise en charge financière sur Eneris, *jusqu'à moins 5 jours avant le début de la formation* : voir les cartes de formation pour les codes Eneris. Cette formation est entièrement financée (frais pédagogiques, d'hébergement et de déplacement) sur budget fédéral FORMIRIS.
- 2 – Pour les suppléants qui ne seront pas en poste au moment de la formation :
Aucune saisie de demande de prise en charge financière sur Eneris n'est nécessaire. Les frais pédagogiques seront financés sur budget fédéral FORMIRIS, mais les frais de déplacement et d'hébergement resteront à la charge du stagiaire.

NB : Votre départ en formation est ensuite soumis :

- A l'acceptation de votre candidature par le centre de formation,
- A la signature du DDF (Dossier de Départ en Formation) par votre Chef d'Etablissement et par vous-même.

**Contact : FORMIRIS Pays de la Loire / Formations initiales Tel : 02 51 86 00 08 Fax : 02 51 86 00 09
formations.initiales@formiris-paysdelaLoire.org**

Attention :

Ces préparations ne s'adressent pas aux candidats des formations longues organisées au plan national. Une aide à l'oral est déjà proposée dans le cadre de ces actions de formation.

Pour les préparations longues au CAER PC concours 2010 vous trouverez des informations sur le site www.formiris.org (dans la rubrique : Partir en formation/Tout savoir pour se former).

Informations disponibles première quinzaine de mai 2009.